

**FIUM'OR-  
BU-CASTEL-  
LU-ORIENTE****Rappel de règles  
à respecter sur les  
plages**

Le préfet de la Haute-Corse, François Ravier, a autorisé l'accès aux plages pour plusieurs communes depuis le jeudi 21 mai.

Plusieurs conditions sont à respecter : rassemblement de plus de 10 personnes interdit, accès autorisé à la plage entre 6 heures et 19 h 30, jeux et autres équipements sur les plages non accessibles, barbecue, pique-nique et consommation d'alcool interdits plage.

Vous pouvez retrouver la liste des communes dont l'accès aux plages est autorisé ici : <http://www.haute-corse.gouv.fr>

Ces règles sont affichées de manière claire sur les différentes plages de notre territoire aux différents points d'accès à ces espaces et font l'objet d'une signalétique.

Toute violation des mesures prévues par les arrêtés préfectoraux sera punie d'une amende de 135 €.

Le préfet rappelle qu'il s'agit

d'une mesure dérogatoire et précaire et en appelle au civisme de la population en soulignant toutefois qu'il est nécessaire de rester dans la logique d'un déconfinement progressif, vigilant et respectueux des règles.

**SULINZARA****Activités nautiques**

Depuis hier, les activités nautiques et de plaisance sont de nouveau autorisées à titre dérogatoire, tandis que les plages de Canella et Favona seront accessibles du lever au coucher du soleil. Ces autorisations sont assorties du respect des gestes barrières, de la distanciation physique prévus. Les regroupements de plus de dix personnes, les activités festives et sportives collectives (pique-nique, alcool, barbecue...) demeurent interdites.

**LINGUIZZETTA****Marché  
des producteurs**

Tous les producteurs sont désormais présents deux fois par semaine, le jeudi et le samedi au marché de Bravone.

Toutes les précautions sanitaires ont été prises par la municipalité.